

TERRITOIRE

Bernard Delcros se mobilise pour maintenir les ZRR



Nouvelle mission pour le sénateur Bernard Delcros qui vient de se voir confier par la commission des finances un contrôle budgétaire sur les Zones de Revitalisation Rurale (ZRR). Cette nomination fait suite à la récente publication d'un rapport de deux députés qui préconisent leur suppression. Créées par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire du 4 février 1995, les zones de revitalisation rurale concernent des territoires reconnus comme fragiles sur le plan socio-économique. Grâce à ce dispositif des commerçants, des artisans, des entreprises, des associations, des EHPAD mais aussi des professionnels exerçant en libéral qui s'installent en ZRR peuvent bénéficier d'exonérations fiscales et sociales. Le sénateur en est convaincu, ce dispositif contribue à pérenniser les services en milieu rural et peut parfois faire la différence lorsqu'il s'agit pour un territoire de gagner en attractivité afin d'accueillir une nouvelle activité. Pour prendre le contre-pied de ce rapport qui menace sérieusement l'avenir des ZRR, il a proposé à la commission des finances de travailler sur un contre-rapport avec l'objectif de démontrer, chiffres à l'appui, l'effet levier de ce dispositif. Demande officiellement acceptée cette semaine, travaux aussitôt programmés pour le premier semestre 2019. Bernard Delcros pilotera cette mission à laquelle il a souhaité associer deux autres sénateurs qui se sont portés volontaires. "Dans le Cantal, 249 communes et communes déléguées sur 260 sont classées en ZRR. L'enjeu est donc de taille pour nos territoires !" précise le sénateur, déterminé à obtenir le maintien des ZRR pour les cinq prochaines années.